

# ANGERS, UNE VILLE QUI S'EFFORCE DE PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DURABLE DE DEVELOPPEMENT DANS LE CHOIX DE SES TRANSPORTS



Bus accordéon, boulevard Foch



Travaux du tramway  
Place du Ralliement, 2010



Le tramway



Voie sur berge, quartier Saint-Serge



Le système de prêt Vélocité

## Le contournement nord d'Angers par l'A11

L'A11 Angers, c'est un investissement de 450 millions d'euros assuré à hauteur de 95 % par le concessionnaire d'Etat Cofiroute et de 5% par les collectivités locales. La répartition est la suivante :

- Cofiroute : 426 millions d'euros,
- Angers Loire Métropole : 10 millions d'euros,
- Région Pays de la Loire : 7 millions d'euros,
- Département du Maine et Loire : 5 millions d'euros,
- Ville d'Angers : 2 millions d'euros.

L'A11 Angers a pour objectif de soulager le trafic au cœur de l'agglomération angevine : grâce au contournement 53 000 véhicules par jour éviteront le centre d'Angers et la Voie des Berges.

Ce chantier a nécessité la réalisation d'une section nouvelle longue de 14 km (environ). Cette nouvelle section comprend :

- Le viaduc de la Maine, long de 530 mètres,
- Le tunnel , long de 1 700 mètres, situé dans la partie urbanisée d'Avrillé et d'Angers et qui assurera la continuité urbaine de l'autoroute tout en préservant l'environnement des riverains,
- 15 ouvrages d'arts courants,
- 5 échangeurs, d'ouest en est : St-Jean-de-Linières, Beaucouzé/Avrillé, Angers, le demi échangeur avec la voie des Berges, Écouflant.

La construction de l'autoroute A11 Angers a été accompagnée d'une étude de l'écosystème (recensement des espèces végétales et animales) afin de limiter, au maximum, l'impact de la nouvelle infrastructure sur l'environnement. Cette attention apportée à la faune et à la flore a conduit au déplacement de deux mares, à la réalisation de 7 points de passage pour la petite faune et à l'adaptation des protections acoustiques transparentes du Viaduc de la Maine afin de les rendre visibles pour éviter que les oiseaux ne les percutent en vol.

Sur l'autoroute, les eaux salies par le trafic automobile sont prises en charge et traitées. En effet, la loi sur l'eau impose d'envisager les répercussions éventuelles de toute nouvelle construction sur chaque cours d'eau, rivière ou étang.

Des capteurs ont été installés à proximité du tunnel pour mesurer en permanence la qualité de l'air. Des études spécifiques engagées conformément à la loi.

Source : Cofiroutea11angers.fr